



Cabinet DESPREZ EXPERTISE COMPTABLE
www.cabinet-desprez.com
Tél : 04 42 27 59 00 Fax : 04 42 93 33 98
Espace Beauvalle Bt A, 2 rue Mahatma Gandhi
13090 AIX EN PROVENCE
Siret 822 783 817 00015

UN TOIT
Association Loi 1901
Ecole maternelle Corsy
Rue du Chemin de Fer

13090 AIX EN PROVENCE

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Article L 823-9 du Code de Commerce

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale en date du 26/03/2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UN TOIT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association UN TOIT la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Subventions et dons reçus.

Risque identifié : rattachement à l'exercice et utilisation conforme à leur objet.

L'association reçoit différentes subventions ainsi que des dons et legs pour lesquels elle délivre un reçu fiscal.

Procédures d'audit mises en place en réponse à ce risque :

DESPREZ EXPERTISE COMPTABLE SARL
Espace Beauvalle Bât. A
13090 Aix-en-Provence
Tél. 04 42 27 59 00
Siret : 822 783 817 00015

- Contrôle exhaustif des avis attributifs de subventions,
- Sondages sur adéquation des reçus délivrés par rapport à la date d'encaissement du don.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et méthodes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes de votre société. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, je vous signale que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

DESPREZ EXPERTISE COMPTABLE SARL
Espace Beauvalle Bât. A
13090 Aix en Provence
Tél. 04 42 27 59 00
Siret : 822 783 817 00015

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix-en-Provence, le 05 avril 2021
Le Commissaire aux comptes

CABINET DESPREZ EXPERTISE
COMPTABLE, représenté par
Paul DESPREZ

DESPREZ EXPERTISE COMPTABLE SARL
Espace Beauvaillat Bât. A
13090 Aix en Provence
Tél. 04 42 27 59 00
Siret : 822 783 817 00015

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	2 937 668	1 125 228	1 812 440	1 951 437	138 997-	7. 12-
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	1 064	1 064				
	Immobilisations en cours	143 354		143 354	22 855	120 498	527. 22
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	76		76	76		
Total I		3 082 162	1 126 292	1 955 870	1 974 369	18 499-	0. 94-
Comptes de liaison Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	12 345	447	11 899	2 523	9 376	371. 65
	Autres créances	452 197		452 197	41 362	410 835	993. 27
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	426 826		426 826	374 789	52 037	13. 88
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	891 368	447	890 921	418 674	472 247	112. 80
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		3 973 530	1 126 738	2 846 792	2 393 043	453 749	18. 96

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	45 166	45 166		
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	550 948	514 602	36 346	7.06
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	34 167	36 346	2 179-	6.00-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecart de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 596 848	1 132 123	464 725	41.05
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	2 227 128	1 728 237	498 892	28.87
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	54 322	43 510	10 813	24.85
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	54 322	43 510	10 813	24.85
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	536 513	569 778	33 265-	5.84-
	Emprunts et dettes financières divers	8 248	13 914	5 666-	40.72-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 864	35 543	17 679-	49.74-
	Dettes fiscales et sociales	950	950		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 766	1 112	654	58.82
	Instrument de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	565 341	621 297	55 956-	9.01-
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 846 792	2 393 043	453 749	18.96

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

VERSION ELECTRONIQUE

CKS Votre expert-comptable

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	113 781	114 594	813-	0.71-
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	4 292		4 292	
Collectes	26 804	29 769	2 965-	9.96-
Cotisations				
Autres produits	9 376		9 376	
Total I	154 253	144 363	9 890	6.85
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	6 496	4 381	2 115	48.28
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	36 389	34 851	1 538	4.41
Impôts, taxes et versements assimilés	8 075	6 386	1 689	26.45
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	135 832	130 040	5 792	4.45
Sur immobilisations : dotations aux provisions		3 419	3 419-	100.00-
Sur actif circulant : dotations aux provisions	10 813	9 163	1 650	18.01
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	2 006		2 006	
Total II	199 611	188 239	11 371	6.04
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	45 358-	43 877-	1 481-	3.38-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	597	879	281-	32. 03-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	597	879	281-	32. 03-
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	4 776	4 628	148	3. 20
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	4 776	4 628	148	3. 20
2. Résultat financier (V-VI)	4 179-	3 750-	430-	11. 46-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	49 537-	47 626-	1 911-	4. 01-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	83 704	83 822	118-	0. 14-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		150	150-	100. 00-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	83 704	83 972	268-	0. 32-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	83 704	83 972	268-	0. 32-
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	238 554	229 214	9 340	4. 07
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	204 387	192 868	11 520	5. 97
Solde intermédiaire	34 167	36 346	2 179-	6. 00-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	34 167	36 346	2 179-	6. 00-

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

page

Principes et conventions générales	15
Permanence ou changement de méthodes	15

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	16
Etat des amortissements	16
Etat des provisions	17
Evaluation des immobilisations corporelles	17
Evaluation des amortissements	17
Disponibilités en Euros	17
Produits à recevoir	17
Charges à payer	18

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Valorisation des contributions volontaires	18
--	----

DESPREZ EXPERTISE COMPTABLE SARL
Espace Beauvalle Bat. A
13090 Aix en Provence
Tél. 04 42 27 59 00
Siret : 822 783 817 00015

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

DESPREZ EXPERTISE COMPTABLE SARL
Espace Beauvalle Bât. A
13090 Aix en Provence
Tél. 04 42 27 59 00
Siret : 822 783 817 00015

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Constructions sur sol propre	436 846		
Constructions sur sol d'autrui	2 503 988		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 064		
Immobilisations corporelles en cours	22 855		122 543
TOTAL	2 964 752		122 543
Prêts, autres immobilisations financières	76		
TOTAL	76		
TOTAL GENERAL	2 964 829		122 543

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Constructions sur sol propre			436 846	436 846
Constructions sur sol d'autrui		3 165	2 500 823	2 500 823
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 064	1 064
Immobilisations corporelles en cours		2 045	143 354	143 354
TOTAL		5 210	3 082 086	3 082 086
Prêts, autres immobilisations financières			76	76
TOTAL			76	76
TOTAL GENERAL		5 210	3 082 162	3 082 162

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	266 115	21 844		287 959
Constructions sur sol d'autrui	723 281	114 280	292	837 269
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 064			1 064
TOTAL	990 460	136 124	292	1 126 292
TOTAL GENERAL	990 460	136 124	292	1 126 292

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	21 844				
Constructions sur sol d'autrui	114 280				
TOTAL	136 124				
TOTAL GENERAL	136 124				

DESREZ EXPERTISE COMPTABLE SARL
Espace Beauvalle Bât. A
13090 Aix en Provence
Tél. 04 42 27 59 00
Siret : 822 783 817 00015

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Gros entretien et grandes révisions	26 917	2 991			29 908
Autres provisions pour risques et charges	16 593	7 822			24 414
TOTAL	43 510	10 813			54 322

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	3 419	447	3 419		447
TOTAL	3 419	447	3 419		447
TOTAL GENERAL	46 928	11 260	3 419		54 769
Dont dotations et reprises d'exploitation		10 813	3 419		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	
Installations techniques	Linéaire	
Matériels et outillages	Linéaire	
Matériel de transport	Linéaire	
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	432 549
Total	432 549

DESPREZ EXPERTISE COMPTABLE SARL
Espace Beauvalle Bât. A
13090 Aix en Provence
Tél. 04 42 27 59 00
Siret : 822 783 817 00015

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 191
Dettes fiscales et sociales	950
Total	8 146

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Les heures passées par les bénévoles pour exécuter l'objet social défini par les statuts sont valorisées à 20 €/heure pour tous.

La mise à la disposition du local de l'association a été valorisée sur la base d'un loyer mensuel estimé à 500 euros.

DESPREZ EXPERTISE COMPTABLE SARL
Espace Beauvalle Bât. A
13090 Aix en Provence
Tél. 04 42 27 59 00
Siret : 822 783 817 00015